

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau <u>Séance du jeudi 24 novembre 2011</u>

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET jusqu'à 21h00, puis sous la Présidence de M. Gabriel BAULIEU.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.2, 7.1

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 22h10

Etaient présents: Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 2.2), Gabriel BAULIEU, Jean-Claude ROY, Nicolas GUILLEMET, Jean-Yves PRALON, Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.2), Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.2), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), Daniel HUOT, Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), Pierre CONTOZ, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET, Patrick RACINE (à partir du rapport 1.2.1)

<u>Etaient absents</u>: Nicolas BODIN, Emmanuel DUMONT, Yves GUYEN, François LOPEZ, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MOYSE, Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote:

Mandants: E. DUMONT (jusqu'au rapport 2.2), Y. GUYEN, JP. MARTIN

Mandataires: D. POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), JC. ROY, M. FELT

Préfecture de la Région Franche-Comté

Préfecture du Doubs

Contrôle de légalité DRCT

Reçule - 2 DEC. 2011

Délibération n°2011/001558

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

Désignation d'un secrétaire de séance -Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

Rapporteur: Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission: Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 13 octobre 2011.

Les délibérations et les comptes-rendus succincts des séances de Bureau peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr, rubrique Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations).

Les comptes-rendus succincts des séances de Bureau peuvent également être transmis par mail (ou sous forme papier) aux délégués qui en font la demande.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0 Préfecture de la Région Franche-Comté

Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DRCT

Recule - 2 DEC. 2019

The same of the sa